



N° 25-04-10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 2 avril à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

**Présents :**

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - Mme Dominique CATHELIN-PENAUD - M. Sylvain HARLE - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

**Absents :**

Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Lucien KLIPFEL - Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - M. Philippe HERCYK - M. Alexandre MORENO

**Pouvoirs :**

Mme Ghislaine CHAUVEAU pouvoir à M. Marc CLOUET  
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à M. Ferdinando CITO  
M. Philippe HERCYK pouvoir à M. Philippe GEFFROTIN  
M. Alexandre MORENO pouvoir à M. Sylvain HARLE

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>27</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>26/03/2025</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>26/03/2025</b>

**Objet : Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique 2024**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-31, L. 1612-12, L. 2311-1 et suivants relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales,

**VU** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) et ses modalités d'application,

**VU** le décret n° 2022-663 du 25 avril 2022 relatif à la généralisation du Compte Financier Unique et précisant les règles de comptabilisation et de présentation du CFU,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et à leurs établissements publics, en vertu de l'arrêté du 23 mars 2021 relatif au cadre budgétaire et comptable,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 24-04-14 en date du 11 avril 2024, approuvant le Budget Primitif 2024,

**VU** les délibérations Conseil Municipal n° 24-05-25 en date des 21 mai 2024, n°24-09-52 du 26 septembre 2024 et n° 24-12-73 du 2 décembre 2024, approuvant les décisions modificatives du budget,

**VU** le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2024 relatif au budget principal, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT,

**VU** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal, établi par l'ordonnateur en collaboration avec le comptable public conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2313-1 du CGCT,

**VU** l'avis de la commission des finances en date du 31 mars 2025,

**CONSIDERANT** que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément aux dispositions de l'article 242 de la loi de finances pour 2019,

**CONSIDERANT** que le CFU vise à améliorer la lisibilité des comptes publics locaux et à renforcer la fiabilité des informations financières, conformément aux objectifs de transparence budgétaire fixés par l'article L. 1612-12 du CGCT,

**CONSIDERANT** que le CFU met en évidence les résultats budgétaires et comptables de la commune et permet d'évaluer la soutenabilité financière des engagements de la collectivité,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Maire adjoint délégué aux Finances,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, qui ne peut prendre part au vote, et qui quitte la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc CLOUET, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint en charge de l'Urbanisme, des Travaux et du Développement Durable

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

*Pour : 16*

*M. Marc CLOUET (pouvoir Mme Ghislaine CHAUVEAU) - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Alexandre MORENO) - Mme Dominique CATHELIN-PENAUD - Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Jean SZEWCZYK*

*Contre : 8*

*M. Philippe GEFFROTIN (pouvoir M. Philippe HERCYK) - Mme Carmela DEGLIAME - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Régine BULTEL*

*Abstention : 2*

*M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU*

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du CGCT.

**ARTICLE 2 : CONSTATE** les identités de valeurs entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public, conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, notamment en ce qui concerne :

- Le report à nouveau,
- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
- Le fonds de roulement en ouverture et en clôture d'exercice,
- Les mouvements budgétaires enregistrés au titre de l'exercice 2024.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20250402-20-25-04-10-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

**ARTICLE 3** : Arrête les résultats définitifs du budget principal comme suit :

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de fonctionnement : 9 286 126,27 €

Recettes de fonctionnement : 11 226 703,78 €

- Résultat de l'exercice 2024 : + 1 940 577,51 €
- Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2024 : **+ 1 940 577,51 €**

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses d'investissement : 13 561 948,09 €

Recettes d'investissement : 14 435 123,94 €

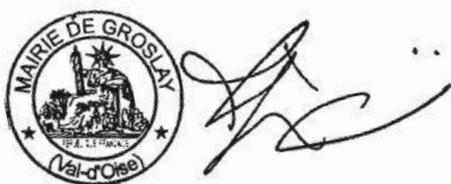
- Résultat de l'exercice 2024 : + 873 175,85 €
- Résultat antérieur reporté 2023 : - 1 910 122,76 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement 2024 : **- 1 036 946,91 €**

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire est autorisé à pour prendre les toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment pour assurer la transmission du Compte Financier Unique aux autorités compétentes, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du CGCT.

Publiée - Notifiée le 7 avril 2025  
Certifiée exécutoire par le Maire,  
Le 7 avril 2025

Patrick CANCOUËT

Le Secrétaire de séance  
M. Ludovic LEFFET



A large, stylized handwritten signature in black ink, corresponding to the name M. Ludovic LEFFET mentioned in the text above.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20250402-20-25-04-10-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025